

ISBN : 978 - 2 - 7314 - 1029 - 7

Le pluralisme juridique est généralement envisagé sous l'angle de sa réalité factuelle, sans poser au préalable la question de sa possibilité théorique. Ce livre, au contraire, interroge le pluralisme juridique compris en tant que proposition théorique et non le pluralisme juridique compris en tant que donnée empirique. Pareil objet d'étude amène à réfléchir aux liens conceptuels qui attachent le droit à l'État. Selon la définition du droit retenue, étatiste ou non-étatiste, le pluralisme juridique est possible ou impossible. S'opposent ainsi les théories du pluralisme juridique, qui voient du droit au-delà de l'État, et les théories du monisme juridique, qui réduisent le domaine du droit à celui des normes et des institutions étatiques.

Actuellement, les théories du monisme juridique, savamment élaborées par les plus illustres penseurs modernes du droit, l'emportent sur les théories du pluralisme juridique, dont les fondations et les structures *jus*-théoriques se révèlent insuffisantes. Néanmoins, à l'heure du développement de la pensée postmoderne du droit, des concepts émergents tels que le « droit global », le « droit souple » ou le « droit en réseau » viennent conforter la thèse du pluralisme juridique, sans toutefois parvenir à remettre en cause le constat de sa fragilité.

Par ailleurs, les théories étudiées dans cet ouvrage peuvent être qualifiées de « dogmatiques » en ce qu'elles cherchent à faire triompher un ou quelques critère(s) de juridicité aux dépens des propositions concurrentes. Elles contrastent avec la théorie syncrétique du droit, dont l'intention est d'associer toutes les conceptions du droit bénéficiant d'une certaine popularité au sein de la pensée juridique collective. Ce sera l'objet du second tome de *Théories du droit et pluralisme juridique* que de présenter cette théorie syncrétique et d'expliquer comment elle contribue à renforcer la possibilité conceptuelle du pluralisme juridique.

Boris BARRAUD est docteur en droit. Enseignant-chercheur à l'Université d'Aix-Marseille, il est membre du Laboratoire interdisciplinaire de droit des médias et des mutations sociales (LID2MS).

Prix : 45 €

Aix\*Marseille  
université

L.I.D.2 M.S.  
Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales



puam



collection  
*Inter-normes*

Boris BARRAUD

# Théories du droit et pluralisme juridique

Les théories dogmatiques du droit  
et la fragilité du pluralisme juridique

Tome I

Théories du droit et pluralisme juridique  
Tome I – Les théories dogmatiques du droit et la fragilité du pluralisme juridique

Boris BARRAUD

Presses Universitaires  
d'Aix-Marseille puam